



# Conditions Générales et Modalités de Paiement

TERR'AVENTURE

Quartier Jaumun « Les Massetes » - 84390 SAULT

Tél : 04.90.64.11.96 / Port : 06.58.95.51.11

[contact@terre-aventure.com](mailto:contact@terre-aventure.com)

[www.terre-aventure.com](http://www.terre-aventure.com)

L'inscription à nos randonnées quad encadrées implique l'acceptation, et la signature du document.

La présentation du permis de conduire B (auto) est obligatoire ainsi que le dépôt d'un chèque de caution de 2 500 €.

Toute participation à l'une de nos randonnées devra faire l'objet d'une réservation. Pour être valable, la réservation devra être accompagnée du versement d'un acompte de 50 % du montant total de la randonnée: le solde du prix total de la randonnée sera payé sur place le jour même de la randonnée juste avant le départ.

**ANNULATION :** Si vous désirez annuler votre randonnée pour cas de force majeur, une date ultérieure vous sera proposée :

- si annulation ou non présentation à l'heure et au lieu de rendez-vous prévu pour le départ de la randonnée, aucun remboursement n'est prévu

- si TERR'AVENTURE est dans l'obligation d'annuler le départ pour causes d'incidents mécaniques, conditions météo mauvaise ou cas de force majeur, une date ultérieure vous sera proposée, mais sans toutefois prétendre à une indemnité.

Chaque participant est conscient qu'il évolue dans un milieu naturel sur des engins motorisés puissants sans carrosserie extérieure et de ce fait, peut courir un certain risque lié à cette activité. Chaque Quad est assuré tiers collision mais l'assurance ne couvre pas les risques corporels encourus. Chaque participant assume ces éventuels risques en connaissance de causes et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité à TERR'AVENTURE ou aux différents encadrants des randonnées.

Chaque participant doit se plier aux injonctions des guides et se conformer aux règles de prudence et de sécurité.

Il sera remis à chaque participant un Quad en bon état. Il est de la responsabilité du pilote de le rendre dans le même état. Dans le cas contraire, il devra prendre en charge les pièces de remplacement et la main d'œuvre. La caution sera conservée pendant la période de réparation.

Le participant s'engage, si des dommages causés par sa faute, nécessitant des réparations dont le coût serait supérieur au montant de la caution, à verser le surcoût des réparations facturées.

Nous nous réservons le droit de refuser à tout moment un participant qui ne respecterait pas les règles établies par TERR'AVENTURE, ceci pour préserver avant tout, le confort et la sécurité des autres participants.

- Le participant s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence.

- Le participant atteste sur l'honneur être titulaire d'une assurance responsabilité civile (cf. : dommage corporels causés aux tiers (art. L211-1 du code des assurances)

NOM : ..... PRENOM : ..... TEL : .....

EMAIL : .....@.....

DATE :  
approuvé » :

SIGNATURE, Précédée de la mention « Lu et

[contact@terre-aventure.com](mailto:contact@terre-aventure.com) / [www.terre-aventure.com](http://www.terre-aventure.com)  
Sarl au capital de 2000 € 801 222 829 00013 R.C.S AVIGNON